

# Du pain sur la planche pour le médiateur du crédit

Depuis février, les PME ont déjà rentré 78 dossiers. En 10 semaines, le médiateur du crédit a préservé 119 emplois.

## ÉCLAIRAGE

Luc Van Driessche

Le marasme économique pousse les pouvoirs publics à multiplier les initiatives pour soutenir les capacités de financement des entreprises. On pense ici, par exemple, au « Casheo », un produit financier lancé début mars et qui permet à une PME de céder ses créances vis-à-vis des institutions (État fédéral, Régions...) ou entreprises publiques au Fonds de Participation en lui faisant endosser les factures initiales. Ou encore à « Initio », un emprunt obligataire de 300 millions d'euros destiné à financer des prêts aux « starters » via le Fonds de Participation, qui intervient en première ligne.

Depuis la mi-février, les entreprises peuvent aussi faire appel à un médiateur du crédit, chargé de les informer des mesures de soutien existantes et, le cas échéant, de jouer les « go between » avec les autorités publiques (receveurs fiscaux, parastataux sociaux) ou avec les institutions financières.

Le médiateur désigné, Chris Dauw, présentait hier un premier

bilan de son action. Substantiel. En dix semaines, pas moins de 78 dossiers ont été traités, pour un encours total de 37 millions d'euros. Le nombre d'emplois en jeu n'est pas négligeable non plus : il atteint 537 équivalents temps plein. À la mi-mai, 21 de ces dossiers avaient été clôturés, permettant notamment de préserver 119 emplois. Avec un taux de réussite de 76 % pour les dossiers et de 92 % pour les emplois.

## LIQUIDITÉ ET CONFIANCE DES BANQUES

La majorité des dossiers soumis à médiation concernent des problèmes de paiement à court terme (40 %), des besoins de fonds à moyen et long termes (28 %), des difficultés liées au démarrage d'une nouvelle entreprise ou encore des dénonciations de crédits par des banques (8 % chaque fois). « Ce dernier point témoigne du manque de confiance des banques dans la capacité des entreprises à faire face à leurs arriérés de paiement, un cas de figure qui a un rapport direct avec la crise actuelle », souligne Chris Dauw.

« Sur le terrain, on constate un vrai problème de réticence des banques à octroyer des crédits à certaines entreprises. Ce qui me frappe, c'est le temps qu'elles mettent à ré-

pondre aux demandes des entreprises », ajoute le médiateur.

La crise n'épargne aucun secteur. Ainsi, près de trois dossiers sur dix (28 %) concernent des commerces. Parmi les autres secteurs très touchés figurent les services (22 %) et la construction (18 %). Assez curieusement, l'horeca est jusqu'ici quasiment absent des dossiers soumis au médiateur. Mais ce n'est qu'une

et avec les réviseurs d'entreprise », précise la ministre. Une initiative soutenue par le Syndicat neutre des indépendants (SNI), très convaincu de l'utilité du médiateur du crédit.

## DOSSIER TYPE : 100 000 EUROS

Si la répartition géographique des dossiers traités est assez homogène – à l'exception de la Flan-

dre orientale, qui en prend 16 à son seul compte -, leur poids financier est très disparate. La somme moyenne tourne autour de 500 000 euros, mais ce chiffre est trompeur. Quelques gros dossiers se sont en effet immiscés dans la masse des contentieux confiés au médiateur. La médiane n'atteint du reste que... 80 000 euros. Selon Chris Dauw, le dossier type concerne un (ou des)

crédit(s) d'environ 100 000 euros. Le monde des PME belges ressent d'ailleurs toujours autant la difficulté d'accès au crédit. Bien qu'en légère hausse, le dernier baromètre du CeFIP (Centre de connaissances du financement des PME) reste cantonné en deçà de la base 100. Au mois de mai, le baromètre de confiance dans l'octroi de crédit plafonnait à 82,25 pour l'ensemble du pays. Un très léger sursaut après le plancher de 82,12 points atteint en mars.

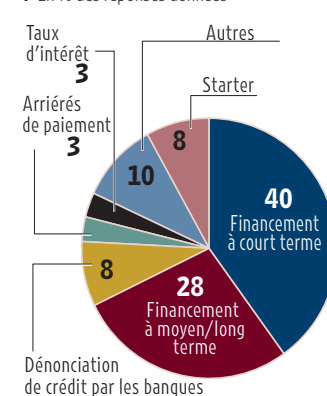
Mais la confiance des entreprises wallonnes reste dans le 36° dessous : elle est passée de 77,06 points en mars à 75,16 en mai.

Si cet indice n'est que le révélateur d'une perception, il n'en laisse pas moins transparaître une tendance double, note Chris Dauw. Les entreprises sollicitent moins de crédits parce qu'elles sont en difficulté, mais aussi parce que les banques ont resserré leurs conditions d'octroi de crédits.

« Un cas très exemplaire est celui de cette société qui a obtenu de son banquier un crédit moyennant certaines garanties, mais qui se trouve ensuite confrontée au refus de son banquier de relever le montant de son prêt. Le client ne peut alors plus s'adresser à une autre banque puisqu'il n'a plus de garanties à lui proposer. » ■

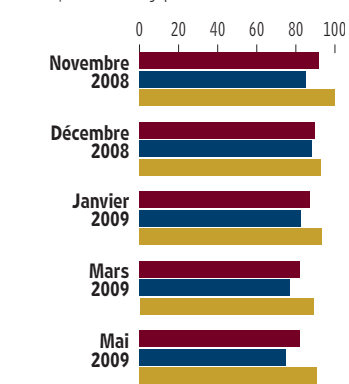
## NATURE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ENTREPRISES

En % des réponses données



## BAROMÈTRE CEFIP: ACCÈS DES PETITES ENTREPRISES AU FINANCEMENT BANCAIRE

En points



Source: CeFIP mediafin

Si la répartition géographique des dossiers est assez homogène, leur poids financier est disparate.

question de manque de notoriété, estime la ministre des PME Sabine Laruelle (MR).

« En moyenne, le médiateur reçoit deux nouveaux dossiers par jour ouvrable. Mais beaucoup de petits indépendants ne sont pas encore informés de son existence. Une nouvelle campagne d'information sera donc lancée vers les entreprises, à laquelle viendra s'ajouter un partenariat avec les experts-comptables